

La sécurité des biens et des personnes...une liberté fondamentale !

Une vague de cambriolages ou tentatives, souvent avec violence vient de s'abattre sur le Pays de Montbéliard. Elle a touché des commerces et des citoyens ordinaires. Ces faits sont condamnables et nous les condamnons. L'opposition de droite au conseil municipal a mis en cause la municipalité. Réaction de gamins ! Cette attitude est indigne. La sécurité publique est d'abord la responsabilité de l'Etat, c'est une fonction régaliennne, comme la justice. Le Préfet ne s'y est pas trompé. Il a réagi assez vite pour éviter les accusations trop fortes.

Certes, on peut conjuguer les efforts entre Etat et Ville par le contrat local de sécurité. Condition indispensable : des objectifs communs, des moyens financiers et humains. Le contrat existant est-il pertinent ?

Liste « RASSEMBLER et AGIR pour MONTBELIARD »